



_Le Président de la République a réuni le Conseil des ministres au Palais de l'Elysée, le mercredi 21 mars 2007. __A l'issue du Conseil, le service de presse de la présidence de la République a diffusé le communiqué suivant :

PROJET DE LOI :

- Convention entre la France et le Grand-Duché de Luxembourg en matière fiscale -

Le ministre des affaires étrangères a présenté un projet de loi autorisant l'approbation du deuxième avenant à la convention entre la France et le Grand-Duché de Luxembourg tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.

Ce deuxième avenant, signé le 24 novembre 2006, permettra à la France d'imposer les revenus immobiliers et les plus-values immobilières réalisés par des entreprises industrielles et commerciales luxembourgeoises pour l'exploitation ou la cession d'immeubles situés en France.